

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ? Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 30 OCTOBRE

## A LA CHAMBRE

Mercredi soir, 29 octobre.

M. Germain Casse a pris le premier la parole. Tout en formulant quelques critiques de détail sur le budget, M. Germain est satisfait. Il juge que depuis 1885, tous les républicains ont fait des efforts pour opérer des économies et qu'ils n'ont pas trop mal réussi.

Ils ont si bien réussi qu'ils ne peuvent équilibrer nos finances, qu'ils augmentent sans cesse les impôts et que, pour combler le déficit, ils sont contraints d'effectuer de nouveaux emprunts.

Depuis que la discussion générale du budget est engagée, la plupart des orateurs républicains se sont efforcés de prouver que le contribuable n'a pas à se plaindre, car ils opèrent des économies surprenantes.

Les phrases des orateurs de la majorité peuvent être fort éloquentes, leurs périodes très bien tournées, mais les mots ne changent point les chiffres et quand le moment vient, pour le contribuable, de payer ses impôts, il préférerait constater que la somme à déboursier est moindre chaque année ; or, c'est justement le contraire qui se produit depuis que les républicains gèrent les finances de la France.

Les promesses des laïciseurs peuvent être très agréables à entendre, mais la moindre réduction ferait mieux l'affaire du contribuable.

M. Germain a déclaré qu'il démontrerait que la formule, dont la gauche ne veut plus, « ni impôts nouveaux, ni emprunt », était la bonne. Elle est, a-t-il dit, facilement réalisable si nous voulons entrer dans la voie des économies. Les économies sont-elles possibles ? Oui, on peut économiser 80 millions, et cela sans toucher aux dépenses sacrées et patriotiques de l'armée et de la marine. (Applaudissements à droite.)

L'orateur a examiné, pour trouver des économies sérieuses, le budget particulier de chaque ministère. En somme, il a fait le procès à la fois du budget de la commission et de celui du gouvernement.

M. Germain, en terminant, a examiné la situation des caisses d'épargne et critiqué vivement les achats très exagérés de 3 0/0 qui ont été faits ces derniers mois.

M. Rouvier, pas content du tout, a interrompu à plusieurs reprises ; mais ses interruptions ne portaient pas, et le ministre n'était même pas soutenu par ses amis habituels.

A quatre heures, M. Rouvier a commencé un grand discours pour défendre son œuvre, qu'il appelle pompeusement un budget de réforme et de principe. Très long et très diffus, le ministre n'a pu arriver à faire la démonstration qu'il avait promise. Il s'est, à plusieurs reprises, montré très agressif contre les conservateurs. La Droite a riposté par de justes interruptions à des attaques qui n'avaient d'autre but que de masquer le vide des lieux communs officiels.

M. Armand Desprès a déposé hier soir l'amendement suivant à la loi des finances :

« 1° Une taxe de 20 francs par an et par mètre carré sur les annonces murales peintes permanentes sera perçue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1891.

» 2° Une taxe de 20 francs par an et par mètre cube sur les voitures-annonces et de réclame, voitures à bras, voitures à un et deux chevaux, sera perçue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1891. »

M. Montaut a proposé que les Compagnies d'assurances contre l'incendie acquittent un droit de 4 1/2 0/0 sur l'ensemble des primes perçues.

Les sommes versées seraient réparties aux communes pour le service des sapeurs-pompiers communaux proportionnellement au nombre de pompes entretenues par les budgets communaux.

### Impôts nouveaux

Ce n'est pas dans un journal réactionnaire, c'est dans la *Justice* que nous trouvons les lignes suivantes :

« La Chambre n'a pas l'air de soupçonner la gravité de la situation. Elle paraît croire que cent millions d'impôts nouveaux sont un sujet de discussion comme un autre. On entend dire couramment : « Il faut en prendre son parti. » Il y a même de bonnes âmes qui croient faire sur l'autel de la sagesse politique et de la patrie française un sacrifice méritoire, en y déposant pour offrande l'argent des contribuables.

» Il y a un an, au sortir des élections, la même Chambre bondissait à l'idée de créer des impôts nouveaux... Je le demande : Lequel de ceux qui vont voter ces impôts avait dit, il y a un an, à ses électeurs : « Nous vous apporterons des charges de surcroît pour équilibrer le budget ? »

» Je défie qu'on me cite un homme qui ait tenu ce langage. Je défie qu'on me cite un homme qui ait averti le pays. Tout au contraire, à prendre les déclarations publiques, tout le monde devait croire qu'il n'y avait qu'un point sur lequel on fût unanime et intraitable : pas d'impôts nouveaux ! Et voilà qu'on y est ! Et voilà qu'on ne prend même pas la peine de regarder le trou dans lequel on va se jeter, et d'où on ne remontera plus, si l'on s'y précipite ! »

C'est un républicain de marque, un député, membre de la commission du budget, c'est M. Camille Pelletan, qui nous avertit qu'on va nous jeter dans un trou d'où on ne remonte pas !

La République est un gouvernement juste et sévère. Ses fonctionnaires, intègres et probes, s'acquittent de leurs devoirs avec zèle et dévouement. En voici deux preuves fournies par le *Journal des Débats* :

« Il y a quelques années, un avocat de Z... fut nommé député. Le premier et l'unique soin du nouveau législateur fut de caser sa famille.

» Restait un fils à caser. A peine majeur, ce jeune homme, d'ailleurs inquiétant, était

nommé sous-préfet dans notre ville. Il ne put se résigner à quitter sa ville natale et à abandonner sa famille en larmes ; d'ailleurs, sa présence était nécessaire pour gérer les propriétés et administrer la fortune de sa famille. Donner sa démission, renoncer à une jolie sinécure rapportant 8,000 francs, y compris les frais d'abonnement, il n'y songea pas une minute.

» Depuis lors, il se contente de venir chez nous une fois par semaine ; il arrive par le train de dix heures, il vole à la sous-préfecture où il signe fiévreusement toutes les paperasses de la semaine, et le train de quatre heures le ramène dans le sein de sa famille. Voilà pourquoi notre sous-préfecture est déserte. »

Il paraît qu'il existe une sous-préfecture plus étonnante encore.

« Le titulaire est resté depuis quatre ans à Paris, employé chez son frère, gros négociant en drap. Il voyage pour placer les produits fraternels et ne passe guère que deux ou trois jours par mois dans la sous-préfecture. »

Dans un article du *Gaulois* sur le prince Napoléon, article élogieux cependant, nous relevons l'appréciation suivante d'un des familiers du château de Prangins :

— Mon Dieu, le prince Napoléon déteste le clergé ; il a horreur de la noblesse et il n'aime pas beaucoup le peuple !  
Le joli monsieur !

### LE SCANDALE DE TOULON

Sous ce titre, la *France* publie les dépêches suivantes :

Toulon, 29 octobre.

Une accusation des plus graves, qui cause à Toulon une vive émotion, pèse sur le maire de notre ville.

M. Fouroux vient d'être arrêté et avec lui trois autres personnes : une demoiselle de Chicourt, femme d'un officier de marine en activité de service ; une dame Audibert, femme séparée d'un ancien avoué de Toulon ; et enfin une demoiselle Laure, sage-femme.

Il s'agit de l'avortement de la femme de l'officier de marine et de pratiques de complicité.

Des aveux ont été faits par les trois femmes. Le mari de M<sup>lle</sup> de Chicourt vient d'introduire une instance en divorce.

Toulon, 29 octobre, 4 h. 45.

Le crime d'avortement dont le maire de Toulon, M<sup>me</sup> X..., née de Chicourt, M<sup>me</sup> Audibert et la sage-femme Laure sont accusés, remonte au mois de juillet dernier.

Il aurait été pratiqué dans la maison même de l'accoucheuse, rue du Champ-de-Mars.

Les prévenus sont internés dans la prison civile en vertu d'un mandat lancé par le parquet.

Le maire de Toulon était en rapport avec la famille de Chicourt. Le bruit s'était répandu depuis longtemps que des relations intimes existaient entre lui et la jeune femme qu'on voyait souvent l'hiver dernier au théâtre, dans la loge municipale.

Un journal satirique toulonnais fit même naguère des allusions discrètes à ce sujet.

La nouvelle de ces arrestations a causé un grand émoi dans la population et dans le monde aristocratique et maritime.

### UN MONUMENT A GARIBALDI

Un certain nombre de membres du Parlement, qui ont pris l'initiative de la formation d'un comité pour l'érection d'un monument à Garibaldi, publient à ce sujet l'appel suivant :

« Monsieur et cher concitoyen,

» Il y a vingt ans que le général Garibaldi apportait à la France envahie le concours de sa glorieuse épée.

» Les armées de la France et du Piémont combattant côte à côte ont eu le bonheur de fonder sur les champs de bataille de Lombardie l'indépendance de l'Italie.

» Les soldats de la défense nationale n'ont pas réussi, malgré les plus héroïques efforts, à sauver sur les champs de bataille de la Seine, du Nord, de la Loire et de l'Est, l'intégrité de la France.

» Vingt ans n'ont pas épuisé la reconnaissance de la nation française. Elle garde le souvenir de l'intervention généreuse des campagnes de Garibaldi comme l'Italie n'a point oublié et n'oubliera point le sang versé en commun pour sa libération.

» Nous avons formé le projet de commémorer, par un monument élevé à Dijon, le souvenir du fraternel concours apporté par le général Garibaldi aux armées de la République.

» Le comité d'initiative fait appel, pour la formation d'un comité de souscription nationale, à tous les sénateurs et députés républicains, aux conseillers généraux et d'arrondissement républicains, aux municipalités républicaines, aux directeurs des journaux républicains, à tous les patriotes français.

» Pour le comité d'initiative :

Le président, V. SCHELCHER.

Ainsi tous ceux qui ne sont pas républicains ne sont point appelés à prendre part à cette souscription. Cela se conçoit, le comité comprend bien qu'il ne peut compter sur le concours de tous les Français pour un monument en faveur du révolutionnaire italien.

### LA MAISON SANS ENFANTS

A propos de la dépopulation, M. le baron de Cambourg adresse à M. Reinach, directeur de la *République française*, la lettre suivante :

« Monsieur le directeur,

» La *République française*, comme la plupart des journaux français, a jeté un cri d'alarme patriotique sur la dépopulation en France ; elle ne peut rester indifférente à la communication que j'ai l'honneur de vous adresser, qui se rattache à cette importante question.

» Il existe à Paris un artiste, ouvrier de grand mérite, M. Maingonnat, habitant récemment, 13, rue Bayen, médaillé à l'Exposition de 1889 pour des tapisseries d'une finesse remarquable.

» Cet honnête et laborieux ouvrier a eu



onze enfants; il lui en reste sept. Depuis six semaines il est sans logement, parce qu'on ne veut pas d'enfants dans les maisons où il s'est adressé; il a loué un modeste appartement dans dix maisons successivement, il a remis au concierge dans chacune de ces maisons un denier à Dieu; partout on le lui a rendu et on a refusé de le recevoir quand on a vu arriver ses sept enfants; je citerai notamment les concierges de la rue Demours, 74; de la rue Poncet, 3 et 10.

Le commissaire de police, auquel il s'est adressé pour exiger l'exécution des locations verbales constatées par la remise des deniers à Dieu, a refusé d'intervenir.

Voilà six semaines que dure le supplice de l'expulsion pour cause d'enfants; pendant ce temps, le malheureux ouvrier a mangé ses économies, il n'a pu travailler à son métier de réparateur de tapisseries, où il excelle; il a empilé sa pauvre famille dans la chambre de son vieux père, sauf sa femme et deux de ses filles qui sont à l'hôpital.

Ce cas lamentable n'est pas isolé; je connais beaucoup d'autres ouvriers qu'on a repoussés à cause de leurs enfants. De même qu'on interdit parfois, dans les baux, les chiens dans les appartements, on proscriit les enfants d'ouvriers dans les locations verbales.

M. Picot, dans son remarquable ouvrage sur les logements ouvriers, cite des familles qui ont été expulsées pour avoir osé augmenter le nombre de leurs enfants sans la permission du concierge; il cite encore l'exclamation d'une pauvre femme qui, ayant enfin trouvé un propriétaire plus tolérant pour l'enfance, s'écriait: « Enfin, nous pourrions avoir des enfants! »

J'ai cru devoir signaler ces faits antisociaux, espérant que, grâce à la grande influence de la République française, les pouvoirs publics s'intéresseront à cette question vitale, et qu'il se trouvera parmi ses lecteurs des personnes charitables qui m'aideront à sortir d'embarras une famille intéressante, qui se trouve momentanément dans une misère imminente.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, etc.  
Baron DE CAMBOURG,  
Membre du jury des tapis à l'Exposition de 1889,  
83, rue Lauriston.

Il n'y a pas que les logements ouvriers qui soient interdits aux enfants. Albéric Second, le doux et gai chroniqueur, racontait naguère qu'il avait loué un appartement, lorsque, parlant de ses enfants, il fut subitement interrompu par le propriétaire.

Rien de fait, Monsieur, puisque vous avez des enfants.

Qu'à cela ne tienne, je les tuera.

Le mot dit avec un imperturbable sang-froid fut pris au sérieux, et le propriétaire comprit que, pour être locataire, on n'a pas moins le

droit et le devoir d'assurer à sa famille un abri payé, d'ailleurs, à beaux deniers comptants.

Il nous semble qu'un pouvoir bien ordonné devrait frapper de nullité les clauses immorales de contrats fermant aux enfants l'accès des immeubles à louer. Au défaut de l'action officielle, pourquoi la presse n'interviendrait-elle pas? Il lui suffirait de publier la liste des propriétaires dont la consigne est: *Les maisons sans enfants*.

Où donc ces malotrus ont-ils grandi?  
Dans un chenil ou dans une tanière?

## Le Comte de Paris en Amérique

Québec, 29 octobre.

Les ovations que reçoivent les princes prennent les proportions d'une véritable manifestation monarchique dans un pays français.

Monsieur le Comte de Paris et M<sup>re</sup> le duc d'Orléans ont rendu visite à l'évêque, aux Ursulines, aux séminaires et aux hôpitaux. Partout ils ont été accueillis avec les mêmes marques de sympathie chaleureuse. On ne compte plus les adresses.

Les princes ont diné chez M. Auger, lieutenant-gouverneur.

Il y a eu ensuite une réception nombreuse. Les Ursulines ont offert aux princes un album richement enluminé. Le cardinal Taschereau les a reçus avec les honneurs royaux. Le drapeau pontifical flottait sur le palais épiscopal.

Les augustes voyageurs ont ensuite visité, en compagnie du cardinal, l'université de Laval, où étaient réunis les professeurs, les membres du barreau et les anciens élèves.

Nous faisons les extraits suivants à une lettre adressée au *Figaro* et qui est relative à la réception faite à M. le Comte de Paris aux États-Unis:

« Véritable émoi dans le monde militaire et touchant accord pour fêter le Prince qui avait jadis partagé les périls de notre armée. Depuis le débarquement, où un haut fonctionnaire avait été chargé de complimenter le Comte au nom du gouvernement, un aide-de-camp du général commandant en chef a été attaché à la personne du royal visiteur et l'a accompagné partout. Cet officier est le gendre de M. Blaine.

A Richmond, c'est avec d'anciens officiers de l'armée du Sud que furent visités pendant plusieurs jours les champs de bataille: on se racontait mutuellement les incidents de la lutte, alors que l'on était séparé par les nuages de l'artillerie, et maints récits vieux de près de trente ans provoquèrent des scènes émouvantes.

Pour aller à Mount-Vernon, le ministre de la marine avait mis à la disposition du Prince le propre yacht qui sert aux excursions du Président des États-Unis. A l'arrivée, le poste est

sorti et a présenté les armes, le tambour a battu aux champs.

A Philadelphie, la réception a été vraiment royale. Quelle chaleur dans l'accueil, alors qu'au club, dans la grande salle ornée de drapeaux français, le Comte, assisté d'un côté par le gouverneur et de l'autre par le maire, recevait l'adresse de la Légion et le brevet de citoyen de la ville, un défilé interminable se déployait devant lui aux cris de: « Welcome! » et de « Vive la France! ».

En somme, vrai succès pour votre pays sans acception de parti; échange de beaux et généreux sentiments; sympathie vraie pour le Comte, qui s'est montré affable, instruit, amoureux de ses anciens souvenirs, plein de vues élevées, de passion pour son pays, de gracieuseté pour le nôtre. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La température, qui depuis quelques jours était devenue très froide, a changé ce matin. Le vent du sud a amené la pluie que les cultivateurs accueillent très favorablement. Les labours et les semailles avaient été retardés à cause de la sécheresse persistante de ces derniers jours.

### Distillation des mûres

Le préfet de Maine-et-Loire avait transmis à M. le ministre des finances diverses pétitions, qui lui avaient été adressées pour obtenir que les habitants des campagnes fussent autorisés à distiller en franchise, tout au moins en 1890, les mûres des haies recueillies par eux pour être transformées en eaux-de-vie de consommation personnelle ou domestique.

M. le ministre des finances a répondu en ces termes:

« La loi du 14 décembre 1875 dispose que les propriétaires qui distillent des vins, marcs, cidres, prunes et cerises provenant de leurs récoltes, sont dispensés de toute déclaration préalable et affranchis de l'exercice. Le législateur a donc eu soin d'énumérer les récoltants en faveur desquels il entendait qu'une situation spéciale fût assurée; or, il n'appartient pas à l'administration des Finances de créer de sa propre autorité de nouvelles catégories de récoltants, auxquels serait concédée l'exemption des formalités inhérentes à la fabrication de l'alcool.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous faire connaître que la requête dont il s'agit ne peut être accueillie. »

### UN COMPTABLE OPPORTUNISTE

Nos lecteurs, dit le *Petit Courrier* d'Angers, ont peut-être gardé le souvenir d'un sieur

Brun, ancien trésorier-payeur général du département de Maine-et-Loire.

C'est ce fonctionnaire qui avait fait preuve d'une perspicacité si étonnante en vérifiant la caisse percée du receveur municipal Périgault. Il n'y avait pas remarqué la moindre fissure.

Pour reconnaître ses brillantes qualités de comptable, le gouvernement avait donné de l'avancement au sieur Brun, en le nommant trésorier-payeur général de la Haute-Garonne.

Mais il paraît qu'à Toulouse la gestion de ce fonctionnaire a donné lieu à de sérieuses critiques, car malgré tout l'attachement que porte la République à ses fidèles, elle vient de se priver des services du nommé Brun.

Le *Soleil* annonce en effet que celui-ci vient d'être « remplacé sans compensation », à la suite de la constatation d'un déficit de 237,000 francs dans les caisses de la trésorerie générale.

L'*Officiel*, plus discret, enregistre purement et simplement la « démission » de ce professeur de comptabilité opportuniste.

Quoi qu'il en soit, sa disgrâce est certaine et sa chute définitive... à moins toutefois qu'on ne le remplace prochainement dans quelque bonne sinécure, à titre de dédommagement.

ANGERS. — *Les recrues du 135<sup>e</sup>*. — Le 135<sup>e</sup> de ligne recevra environ 4,400 jeunes soldats, les uns devant passer trois ans sous les drapeaux, les autres un an seulement en qualité de dispensés. Le nombre des recrues, cette année, est beaucoup plus élevé que celui des années précédentes. L'augmentation résulte, paraît-il, de l'application de la nouvelle loi militaire de 1889.

Les journaux d'Angers annoncent la mort de M<sup>re</sup> Lachèse, mère de M. Paul Lachèse, imprimeur du *Journal de Maine-et-Loire*.

TOURS. — *La santé de M. Allard*. — Nous enregistrons avec plaisir une amélioration assez sensible dans l'état de M. Allard, dit le *Message*.

Le malade peut maintenant absorber quelques aliments; la fièvre a diminué et tout danger péritonite semble devoir être, pour l'instant, écarté.

### MORT CHRÉTIENNE D'UN SÉNATEUR RADICAL

M. Cirier, maire de Cambrai et sénateur radical du Nord, vient de mourir à Paris, à 67 ans. Nous sommes heureux de lire à ce sujet dans l'*Emancipateur* de Cambrai:

« M. Cirier est mort en chrétien; et, en le disant, nous obéissons à une volonté formellement exprimée par lui avant de mourir.

Lorsque, en effet, il comprit la gravité de sa situation, il demanda, de lui-même, le curé de sa paroisse, Saint-Honoré d'Eylan, se confessa et reçut, avec de grands sentiments de foi, les derniers sacrements.

## 41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Ce manque de prévoyance avait correspondu à ce que les hommes de Bourse nomment « le manque d'estomac ». N'ayant pas de surface de résistance, le banquier avait succombé. La ruine et les perspectives de la misère, d'une exécution publique, l'avaient tué. Une fièvre cérébrale l'avait dépêché en dix jours.

Et alors Jeanne, la riieuse, la folle Jeanne, s'était trouvée brusquement initiée à la vie réelle, aux efforts de la lutte. Que pouvait une jeune fille dans l'inextricable réseau des liquidations? Elle était tombée aux mains des hommes d'affaires. Vaillante et à moitié résignée, elle avait donné l'ordre de tout vendre pour arracher le nom de son père aux bontés d'une faillite que d'après créanciers menaçaient de faire prononcer au plus tôt. Aussi, tout avait croulé; le gonffre avait dévoré cette opulence. La villa de Dinard, après deux ten-

tatives d'enchères, s'était vendue à l'amiable, et c'étaient les Dumarroy, ces bons amis des jours prospères, qui l'avaient payée le tiers de sa valeur.

Le reste, il était aisé de le comprendre. M. Paul Hautfrion avait tout de suite battu en retraite, en simple fiancé de « convenances » qu'il était. Naturellement, Jeanne n'avait rien fait pour le retenir, ce qui ne l'avait point empêché de ressentir vivement l'injure d'un aussi lâche abandon. Au reste, elle n'avait pas eu le temps de s'abandonner à ses méditations écœurées. La misère était là, hideuse, l'obligeant à prendre au plus vite une décision. Elle était pleine de courage. Elle chercha une occupation — pour vivre. Heureusement pour elle, jadis, un caprice de pure vanité lui avait fait conquérir ses diplômes d'institutrice. Jeanne manifesta, à ce qui lui restait d'« amis », l'intention de donner des leçons. L'excellente Mme Dumarroy trouva là l'occasion d'assouvir quelques vieilles rancunes d'autrefois. Elle offrit à la millionnaire déca cent cinquante francs, le vivre et le concher, pour qu'elle consentit à tenir compagnie à Antoinette.

Voilà ce que Pierre apprit soit de la bouche même de Jeanne, soit de ses propres induc-

tions. Toute la lamentable histoire de cette ruine foudroyante lui fut ainsi révélée. Chose étrange! en même temps qu'une immense compassion, une grande joie lui remplit le cœur à ces nouvelles. Entre Jeanne et lui, l'obstacle qu'il redoutait le plus, l'obstacle de la fortune, était désormais tombé.

Pendant le silence qui suivit le douloureux récit, et au cours de sa rapide méditation, Pierre avait cheminé en même temps que la jeune fille. Ils étaient sortis de Saint-Pair et allaient entrer dans Granville. Combien le marin eût souhaité de pouvoir prolonger ce tête-à-tête! Mais l'heure marchait, et la gare était encore loin.

Sur la tranchée des Anglais, Jeanne s'arrêta.

Elle montra la mer.

L'eau était basse, si basse qu'elle découvrait les algues du pied des rochers. Les profondeurs moirées laissaient transparaître le sable glauque des assises.

Jeanne murmura avec effort:

— Elle est bien belle, cette mer!

— En vérité, s'écria Pierre, je ne l'ai jamais vue découvrir à ce point. Jamais elle n'a été aussi basse.

— Comme la destinée, — prononça Jeanne, le regard perdu dans le vague. — Il y a un an, c'était la mer haute, le succès, la richesse, tous les triomphes, les flots de l'adulation montant à mes pieds, m'enveloppant de leurs caresses. Aujourd'hui, c'est le reflux de la fortune qui laisse voir le fond immuable de l'existence.

Et elle acheva avec le même rire amer: — Vous le voyez, je suis bien résignée, puisque je parviens à philosopher sur ma ruine.

Pierre la regarda longuement, puis, très grave, mais d'une voix profonde et douée à la fois, il répondit:

— Ne raillez pas ainsi, mademoiselle, ce reflux n'est pas éternel. Le flot montera encore. Il vous rapportera son harmonie et ses louanges. — Souvenez-vous seulement de la vague qui vous déposa, un jour, sur ce roc des Chausey où il m'a été donné de vous couronner de sa main. Nous étions à la naitre, tout près d'une tombe. Nous étions à la marée montante alors. Vous le rappelez-vous?

Il n'en ajouta pas davantage. Sa voix avait tremblé. Le secret de son cœur était remonté jusqu'à ses lèvres. Il avait eu peur de se trahir.

Jeanne ne répondit pas. Pour la seconde fois, elle ramena son voile. Ses seules paroles furent:

— Hâtons-nous, monsieur l'Olonnois. Je vais manquer le train. (A suivre.)



» Devant tous les siens, il affirma sa volonté de vivre et mourir dans la religion catholique, demandant que ces dispositions fussent connues notamment à Cambrai. »

### Le double crime de l'impasse Bellevue, au Mans

Lundi soir, vers quatre heures, Perrin a été extrait de la prison par deux agents, sous la direction de MM. Georges, commissaire central, et Ecker, commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement. Il a été conduit dans la ruelle de la Motte, qui fait communiquer la cour des Trois-Rois avec la rue du Donjon.

C'est là, près du mur, que Perrin avait caché la part qui lui était revenue sur le produit du vol. — Il a indiqué l'endroit précis, qu'il avait eu le soin de marquer avec un fragment de vaisselle.

Des fouilles ont été faites aussitôt, et, sous une légère couche de terre, on a trouvé un petit sac qui contenait un billet de banque de 50 fr., quatre pièces d'or, et 40 fr. en pièces d'argent.

Vers quatre heures et demie, M. Ecker s'est transporté, avec le brigadier Bouvet, le brigadier Leduc et l'agent Niepceon sur le lieu du crime. — Les agents étaient porteurs des souliers de Thibault, dont nous avons annoncé hier l'arrestation. Il a été constaté que le soulier gauche s'adaptait exactement aux empreintes relevées dans le jardin de M. l'abbé Charlot.

Il paraît résulter des interrogatoires subis jusqu'à présent par les prévenus que le crime a été commis par Perrin et par Thibault.

Quant à Morençais, s'il y a participé, il a dû se borner soit à donner à ses camarades les renseignements nécessaires, soit à faire le guet.

Thibault, qui est originaire de Caen (Calvados), était connu sous le nom de Grand-Parisien. Il a déjà subi plusieurs condamnations.

Il y a vingt ans, paraît-il, alors qu'il travaillait à Dieppe, il avait eu l'occasion de faire embaucher dans son atelier deux ouvriers du Mans.

Il y a deux mois, comme il était de passage au Mans, il rencontra l'un d'eux, qui, en reconnaissance du service qu'il lui avait rendu jadis, le recommanda à son patron, M. Drouin, imprimeur, rue du Porc-Epic, et le fit embaucher.

M. Drouin n'eut pas à s'en plaindre. Thibault était un travailleur infatigable, et il n'avait pas tardé à se faire aimer de ses camarades, vis-à-vis de qui il se montrait d'une incomparable obligeance.

Il y a un mois environ, Thibault, ayant eu quelques jours de loisir, était entré chez M. Peltier, fabricant de moules à chandelles, rue des Trois-Sonnettes. Celui-ci, qui lui donnait 5 fr. par jour, n'avait eu également qu'à se louer de ses services.

Jusqu'à présent, on ignore en quel endroit Thibault a caché sa part qui lui est revenue sur le produit du crime.

M. l'abbé Charlot va de mieux en mieux; mais l'état de la veuve Mantouchet ne s'est pas amélioré, au contraire, et M. le docteur Persy craint des complications qui pourraient être fatales à la blessée. (La Sarthe.)

### Théâtre de Saumur

La semaine dernière, M. Sureau-Bellet nous donnait, pour les débuts de la troupe d'opéra, *Le Jour et la Nuit*, cette charmante partition de Lecocq qui eut naguère tant de succès et dont la reprise a été si bien accueillie. L'auteur de *Giroflé-Girofla*, du *Petit-Duc*, et de bien d'autres œuvres, a écrit pour la spirituelle bouffonnerie de MM. Vanloo et Leterrier une musique non-seulement fraîche et gaie, mais encore parsemée de mélodies d'une certaine délicatesse.

*Le Jour et la Nuit* a été fort bien interprété par tous les artistes. D'abord, M<sup>me</sup> Gréteaux, que nous connaissons, a donné au personnage de Manola toute la crânerie et la finesse désirables, principalement dans le 3<sup>e</sup> acte, où elle porte à ravir le costume de muletier espa-

gnol. Les nombreux morceaux que chante la gracieuse artiste ont été très applaudis, et il lui a fallu bisser la chansonnette « Y avait une fois un militaire. »

M. Gréteaux est toujours l'élégant chanteur et l'excellent comédien que nous connaissons; il a bien tenu le rôle de Miguel. Egalement très réussi le Braseiro de M. Jullien. Mais M. Vienne avait peine à faire déridier le public si bien disposé pourtant pour le personnage de Calabazas. Heureusement qu'Allain nous a dédommagé dans l'endormi Degomez. M<sup>me</sup> Dettaille, qui jouait Béatrix, a une bonne voix et tiendra convenablement les rôles secondaires. Enfin, avec M<sup>me</sup> Lelong, toujours irréprochable, la troupe d'opéra de M. Sureau-Bellet est d'ores et déjà classée bonne.

On se le dira à Saumur.

La *Dame Blanche* et le *Chalet*, voilà le vrai spectacle classique et moral par excellence; aussi la salle avait un aspect inaccoutumé. Beaucoup de charmantes jeunes femmes et jeunes filles occupaient les loges. La salle, du reste, était presque comble. On ne se lasse pas d'entendre le chef-d'œuvre de Boieldieu, et malgré le « vieux jeu » de ces finales qui ne finissent plus, de ces force roulades, on aime et on aimera encore longtemps les beautés de cette partition maîtresse.

Notre première chanteuse, M<sup>me</sup> Cheminade, a obtenu beaucoup de succès dans le rôle d'Anna, tant comme comédienne que comme cantatrice. M. Sureau-Bellet, qui tenait le rôle de Gaveston, dans la *Dame Blanche*, et du sergent Max du *Chalet*, a eu des notes superbes. Il a été très applaudi.

M. Lepage, dont l'engagement est résilié, dit-on, est pour moi un bon chanteur, qui lance avec aisance de très belles notes de poitrine; il manque peut-être un peu de moëlleux dans le médium; mais cela s'acquiert. Cet artiste a certainement de l'avenir. Le rôle de Georges lui a valu un certain succès, notamment dans la cavatine « Viens, gentille dame », où il a reçu de nombreuses marques de sympathie.

M<sup>me</sup> Gréteaux, déjà charmante dans Betty du *Chalet*, a continué de plaire dans Jenny de la *Dame Blanche*, et dame Marthe a trouvé dans M<sup>me</sup> Lelong une interprète des plus dignes.

Cette partition si coquette du *Chalet* est encore une de celles qui ne vieillissent pas. Ceux qui l'ont entendue, veulent l'entendre encore, et lorsqu'on a la bonne fortune d'être servi par une interprétation comme celle que nous avons lundi sur notre scène, le plaisir est complet. M. Gréteaux a chanté agréablement le rôle de Daniel. Avec M<sup>me</sup> Gréteaux et M. Sureau-Bellet, l'œuvre d'Adam a donc été supérieurement enlevée.

Les chœurs continuent à fort bien marcher. Quant à l'orchestre, c'est toujours l'incomparable pléiade de l'Association artistique d'Angers qui le compose; cette dénomination suffit pour qu'il soit inutile d'insister. NEMO.

Nous apprenons, dit le *Ralliement*, que M. Gustave Lelong, l'éminent et sympathique chef d'orchestre de notre Grand-Théâtre, est gravement malade depuis quelques jours. Son état inspire de l'inquiétude à ses nombreux amis.

Néanmoins, dans la matinée d'hier, la fièvre qui affaiblissait le malade avait légèrement baissé. Espérons que le mieux continuera.

En l'absence de M. Lelong, c'est M. Closon qui, lundi dernier, au théâtre de Saumur, a conduit l'orchestre.

### JEANNE D'ARC

Au nom de ce qu'ils appellent leur « libre pensée », esclave, le plus souvent, en des chaînes qu'elle ne s'avoue pas, quelques Français de nos jours (sont-ils encore vraiment dignes de ce nom ?) voudraient enlever à leurs frères catholiques un trésor que ceux-ci ne leur laisseront jamais prendre.

Il s'agit de Jeanne d'Arc. Sa gloire les gêne. N'y aurait-il pas moyen de *laïciser*, autour de sa mémoire, l'aurole céleste qui, demain peut-être, brillera sur nos autels ?

Quel bon tour ce serait, avec l'argent d'un certain nombre de dupes, — et surtout avec celui des contribuables, — d'élever à l'héroïne de solennelles statues, à pied et à cheval, où serait glorifiée, non pas l'envoyée du Ciel, comme un vain peuple pense, mais tout simplement une fille malade, névrosée et hallucinée, que Charenton ou la Salpêtrière ne manqueraient pas aujourd'hui de réclamer !

L'entreprise est absurde. Mais comment faire ? Il n'y a pas de milieu; et Monsieur Renan lui-même, avec toutes les gazes de son style, serait fort embarrassé pour échapper à cette conclusion : « Si la pieuse guerrière n'était pas inspirée, elle était folle. »

Se moquer ainsi de la naïveté humaine, en lui faisant canoniser laïquement une folle, et du même coup bafouer une sainte, c'est là, notez-le bien, une idée vraiment digne du diable, et tout à fait dans ses habitudes; son vieux bonheur, en attendant qu'il nous tienne sous sa griffe en l'autre monde, étant de nous voir faire, en celui-ci, le plus possible d'absurdités, aussi niaisées que sacrilèges.

\*\*

L'aurole de Jeanne, sauvant la France « de par Dieu », est pour toutes les Françaises un patrimoine sacré, qui leur appartient de plus près qu'à personne.

C'est donc à elles surtout de le défendre.

Elles y réussiront, en célébrant sur tous les tons, en particulier, et en public, l'héroïne, Vierge et Martyre, et en priant pour la cause de sa béatification, déferée à Rome par l'épiscopat de notre pays.

Quand les hommes, indifférents ou même hostiles, verront comment leurs femmes, leurs sœurs et leurs filles comprennent la gloire de « leur » Jeanne, et qu'elles n'entendent pas, (d'ailleurs sur bonnes preuves) qu'il soit touché à son intégrité, ils feront sans doute comme ils ont coutume, à leur honneur, de faire en pareil cas : ils emboîteront le pas ou baisseront les oreilles.

Et les statues laïques de Jeanne la folle rateront sur toute la ligne, en attendant que les statues de Jeanne la Bienheureuse montent sur les autels.

\*\*

L'ironie est ici trop facile et de trop bonne guerre pour qu'on la néglige :

« Comment, Messieurs, Jeanne d'Arc, selon vous, n'était qu'une pauvre malade, une détraquée, — sublime, tant qu'on voudra, dans les résultats de sa névrosité, — mais inconsciente et irresponsable, sans aucun mérite par conséquent dans tout ce qu'elle a pu dire ou faire; et vous rêvez pour elle en notre siècle, sous la risée des spécialistes en pareille matière, les hommages publics, l'admiration, l'enthousiasme et la reconnaissance de tout un peuple !

» Depuis quand est-il de mode d'élever des statues aux pensionnaires de Charenton ou de Monsieur Charcot, vivants et mourants dans leur délire ?

» Pourquoi pas aussi aux animaux célèbres, au chien qui a défendu son maître, ou au perroquet patriotique qui a bien chanté sur son bâton ?

» Ne seriez-vous pas, aussi vous, malades et hallucinés ?

» Tâchez, s'il vous est possible, de guérir l'hystérie d'impunité qui vous travaille; et l'histoire à la main (que sans doute vous n'avez jamais lue), vous verrez, comme nous, la main de Dieu dans les choses de ce monde.

» Voltaire, visant le même but, fut plus habile que vous. Pour éteindre le reflet divin sur le front de la sainte Pucelle, il est allé droit à la boue. De l'inspirée il a fait une gourgardine; et jusqu'au triste bout de ses quatre-vingts ans, il a limé et caressé les douze ou vingt-quatre chants de cette sottise anti-française, qui est restée sa grande honte.

» Mais qu'importe la honte, si le succès la console, dans ces bas fonds du cœur humain où le mépris des saintes choses germe et foisonne si naturellement ?

» Gardez-vous donc, Messieurs, de renier votre vieux compère. Aimez son petit livre. Ayez-le volontiers dans vos poches, pour la jeunesse et

le mastroquet. Votre méthode, trop alambiquée, ne vaut pas la sienne. Vos sophismes boiteux, contre l'histoire et le sens commun, ne tiendront pas. Les hommes sérieux en hausseront les épaules. Les enfants suffiront à vous les jeter au nez. Vous serez ridicules; et vos statues laïques de Jeanne la folle, — si elles aboutissent, — n'échapperont pas un jour au goupillon. »

Voir la petite brochure de 10 centimes : *Vie populaire illustrée de Jeanne d'Arc*, Paillart, éditeur, Abbeville (Somme).

### BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 octobre 1890.

Hier c'était la liquidation de Londres, aujourd'hui c'est celle de Berlin qui empêche nos rentes de garder leur bonne allure. Le 3 0/0 clôture à 94.30; le 4 1/2 0/0 à 106.25.

Nos grands établissements de crédit gardent cependant leur allure ferme. Le Crédit Foncier à 4.295 est toujours en bonne posture et les obligations foncières et communales sont très recherchées de la petite épargne. La Banque de Paris finit à 862. La Banque d'Escompte monte à 576. L'action de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite continue à faire prime sur le marché.

Le Crédit Lyonnais est ferme à 780 et le Crédit Mobilier à 435.

La Société Générale clôture à 500 et la Société de Dépôts et Comptes Courants s'enregistre à 605.

L'action du Laurium Grec se traite à 452.50. La Société possède, outre ses concessions en Grèce, des participations dans diverses autres usines situées en Asie-Mineure. Depuis les six dernières années, le dividende se maintient aux environs de 11 à 12 fr. La société espère le porter bientôt à un chiffre plus élevé.

Les Etablissements Eiffel sont recherchés à 567.50. Les résultats de l'enquête sur le projet de chemin de fer métropolitain présenté par cette société sont péremptoires : 140,253 avis contre 7,574 se sont prononcés en faveur de l'exécution des travaux. Le public a compris les avantages inappréciables qui en résulteraient pour le bien-être de la population ouvrière et des petits employés. Aussi la déclaration d'utilité publique ne peut-elle se faire attendre.

Les Chemins économiques font 418.

### GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Jeudi 30 octobre, *LAKMÉ*, op.-com. en 3 actes.

### Théâtre de Saumur

DIRECTION : SUREAU-BELLE

LUNDI 3 Novembre 1890

### LE PETIT-DUC

Opéra-comique en 3 actes, de MM. MEILHAC et HALÉVY, musique de LECOCQ.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 1/4.

Maison BOUCHET. J. COUTARD, Successeur  
Coiffeur-Parfumeur, 2, rue Saint-Jean, SAUMUR

**VOS CHEVEUX** ne tomberont plus, ils continueront à servir leur couleur naturelle si vous employez la **Sève Capillaire Pommade et la Lotion** du docteur R..., qui en favorisent la croissance et détruisent les pellicules en 8 jours. Les personnes qui en font usage pour les soins de leur toilette voient repousser leurs cheveux en quantité.

Les MÈRES DE FAMILLE, soucieuses de conserver une abondante chevelure à leurs enfants, devront faire usage de la **Sève Capillaire Lotion** pour les soins de leur toilette.

La Lotion, 2 fr., la Pommade, 3 fr. 50.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

### ÉPICERIE CENTRALE

28, Rue Saint-Jean, Saumur

Malgré la hausse existant sur la bougie, nous vendons toujours

Bougies Arc-en-Ciel.....	le paquet	70
— Génie extra.....	—	85
— Double pression...	—	95
Triple pression bougie Andrieux (article recommandé)...	—	1.10

Par 5 kil. en sortie, remise des droits.

Huile épurée Carcel qualité extra, le kilogram., 90 c.  
Chandelle épurée perfectionnée, le paquet, 2 k. 430 1.95.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.



# BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

## HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis . . . . .	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis . . . . .	38
— haute nouveauté, doublé soie, depuis . . . . .	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis . . . . .	35
— REDINGOTE habillé, depuis . . . . .	58

## ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis . . . . .	24 fr.
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis . . . . .	28
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis . . . . .	21
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis . . . . .	15
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis . . . . .	4 fr. 50

Bonneterie—Chemises—Cravates—Parapluies—Linge confectionné—Chapellerie—Chaussures—Couvertures de voyage et pour chevaux—Uniformes—Articles de voyage—Peaux de Chèvre—Fourrures

**RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE**

Expédition franco à partir de 25 francs.

**LA BELLE JARDINIÈRE** n'a pas de succursale à **SAUMUR**

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

## VENTE MOBILIÈRE

Après Décès

Au village de Russé, commune d'Allonnes.

Le DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1890, à midi, M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes, procédera à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers dépendant de la succession vacante de M. l'abbé POIRIER, ancien curé de Russé,

Et le LUNDI 3 NOVEMBRE, à midi, à la vente de la bibliothèque dépendant de la succession et comprenant un grand nombre d'ouvrages religieux et littéraires.

Pour visiter la bibliothèque, s'adresser au notaire.

On paiera comptant, et 10 0/0 en plus pour les frais.

Etude de M<sup>e</sup> DEGRETZ, notaire à Saint-Clement-des-Levees.

## A LOUER

Pour entrer en jouissance au 1<sup>er</sup> novembre 1890 ou au 1<sup>er</sup> janvier 1891

UNE

## JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Servitudes et Jardin

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

Actuellement occupée par M. Emile BEAUDOUIN.

Pour renseignements et traiter, s'adresser, soit à M. TAVEAU, expert à Bagneux, soit au notaire.

## A VENDRE

## UNE MAISON

Fraichement réparée,

Composée de huit chambres, grenier, cave et buanderie, un vaste jardin planté d'arbres fruitiers, dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (797)

## A louer à Reims

Établissement complet pour commerce de vin de Champagne. Caves, cellier et habitation pour 3,000 fr. l'an. S'adresser à M. BRISET-FOSSIER, à Reims.

## MAISON A LOUER

Rue Saint-Nicolas, 33

Pour la Saint-Jean prochaine

S'adresser à M. BOURGEOIN.

A LOUER DE SUITE ensemble ou séparément, un **VASTE MAGASIN** un grenier au-dessus et une cave au-dessous, situés place du Roi-René, ancienne maison Hattat.

S'adresser à M. DOUSSAIN, liquidateur judiciaire, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

## ON DEMANDE une Apprentie

couturière.

S'adresser au bureau du journal.

## AVIS

A l'occasion de la Toussaint

LA MAISON

**MARTINEAU-DOC**

41, RUE D'ORLÉANS

Saumur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de couronnes funéraires en tous genres, aux prix les plus réduits, et défiant toute concurrence.

ÉTALAGE TOUTS LES JOURS

**UN MÉNAGE** demande une place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière ou femme de chambre, ou bien le mari se placerait seul.

S'adresser au bureau du journal.

**ON DEMANDE** une place de **Garde particulier**. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

## GRANDE LIQUIDATION

Pour cause d'agrandissement

AU

## GRAND BAZAR

Tenu par **DAVEAU, doreur**

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15

Les Agrandissements de ces Magasins sont enfin décidés! Pour faciliter ces travaux, il est urgent d'écouler rapidement le **STOCK CONSIDÉRABLE** de marchandises qui les encombrant. Pour arriver à ce résultat, une **GRANDE LIQUIDATION** sans précédent à Saumur, et à prix très réduits, sera faite à tous les rayons, excepté à celui du **35 centimes**, et à celui du **20 centimes** qui vient d'être monté.

La Liquidation frappera toutes les autres marchandises en magasin et également celles devant arriver de fabrique pour les *Etrennes du Jour de l'An*, telles que: Jouets, Objets d'art, Maroquinerie, Glaces, Tableaux, Gravures anglaises et de Gouffé, Parfumerie, Vannerie, Faïences, Porcelaine, Verrerie, Brosserie, Articles de ménage, etc. Les articles de **Bonneterie**: Bas, Chaussures, Capulets, Fichus, Gants, Mitaines, et de **Papeterie**: Cahiers, Registres, Copies de lettres, Papiers à lettres, seront aussi liquidés.

Il sera fait des lots de solde aux Marchands. Tout le monde voudra profiter de ces Occasions, et le **GRAND BAZAR**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 17 et 15, que sa Belle et Sympathique Clientèle aime tant à visiter, restera toujours « Une des Curiosités de Saumur ».

Les travaux de Dorure et d'Encadrements se feront dans un local spécial pour qu'ils ne soient pas retardés par l'affluence de la Liquidation.

## ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

### IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil. . . . .	1.65
— Poulain, — 2 fr. — . . . . .	1.70
— du Planteur, — 2 fr. — . . . . .	1.70
— C <sup>o</sup> Coloniale, — 2 fr. 50 — . . . . .	2.20
Collation des enfants, la boîte de 24 et 44 tablettes. . . . .	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Alguebelle.

### CHOCOLATS IMBERT

N <sup>o</sup> 1, bonne qualité, 1/2 kil. 4.20	N <sup>o</sup> 4 — supérieur, — 1.80
N <sup>o</sup> 2, santé surfin, — 4.50	N <sup>o</sup> 5 double vanille, — 2.10
N <sup>o</sup> 3 vanillé (recommandé) — 4.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf nos 1 et 2).

## LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

**SAUMUR**

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 OCTOBRE

FONDS	VALEURS FRANÇAISES	Nord	OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)
3 0/0 . . . . .	Banque de France . . . . .	1850 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .
3 0/0 amortissable . . . . .	Banque d'Escompte . . . . .	1485 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500 . . . . .
4 1/2 1883 . . . . .	Comptoir national d'Escompte . . . . .	1025 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000 . . . . .
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)	Crédit Foncier . . . . .	1460 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série . . . . .
Oblig. 1855-60 3 0/0 . . . . .	Crédit Industriel et Commercial . . . . .	618 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	— obligations à lots . . . . .
— 1865 4 0/0 . . . . .	Crédit Lyonnais . . . . .	39 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	Suez 5 0/0 remboursable à 500 . . . . .
— 1869 3 0/0 . . . . .	Crédit Mobilier . . . . .	2390 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	FONDS ÉTRANGERS
— 1871 3 0/0 . . . . .	Est . . . . .	94 90	Est 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	Emprunt russe 1862 5 0/0 . . . . .
— 1875 4 0/0 . . . . .	Extérieur 4 0/0 . . . . .	497 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500 . . . . .	— 1889 4 0/0 . . . . .
— 1876 4 0/0 . . . . .	Hongrie 4 0/0 or . . . . .	77 85	Midi 3 0/0 ancien r. à 500 . . . . .	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série . . . . .
— 1876 4 0/0 . . . . .	Italie 5 0/0 . . . . .	90 90	Nord 3 0/0 r. à 500 . . . . .	— 2 <sup>e</sup> . . . . .
— 1886 3 0/0 . . . . .	Portugal 4 1/2 1888 . . . . .	93 85	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)
Bons de liquidation . . . . .		443 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500 . . . . .	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500 . . . . .

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.